



Fédération Française des Pêches Sportives

CARPE

Championnat de France vétérans 2018

Du 13 au 16 juin – Lac de l'Uby à Cazaubon-Barbotan (GERS)
Accueil à partir du Mardi 12 juin

FICHE D'INSCRIPTION

A renvoyer avec votre règlement à :

Pierre FALGA

1, Domaine de Joye, Route du Mesnil-82700 MONTECH

Avant le 31 mai 2018

SPONSOR :

CAPITAINE

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel fixe : Portable :

Email : Taille Tee-Shirt :

N° licence 2017 : N° licence 2018 : Demande en cours :

EQUIPIER

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel fixe : Portable :

Email : Taille Tee-Shirt :

N° licence 2017 : N° licence 2018 : Demande en cours :

Je soussigné..... capitaine de l'équipe déclare accepter en leurs entiers

- le règlement sportif officiel régissant les Championnats de France Vétérans 2018.

- les Statuts et Règlements de la FFPS - Carpe et je m'engage à m'y conformer.

Je joins un règlement de **180 €*** correspondant à l'inscription de mon équipe non sponsorisée

Je joins un règlement de **240 €*** correspondant à l'inscription de mon équipe sponsorisée

Licence Individuelle et Certificat Médical Obligatoires.

Date et Signature :

* Chèques libellés à l'ordre du **FFPS-Carpe Occitanie**



Fédération Française des Pêches Sportives

CARPE

Championnat de France vétérans 2018

Du 13 au 16 juin – Lac de l'Uby à Cazaubon-Barbotan (GERS)
Accueil à partir du Mardi 12 juin

CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION MEDICALE À LA PRATIQUE DE LA PÊCHE SPORTIVE DE LA CARPE EN COMPETITION

Je soussigné, docteur

N° ADELI ou RPPS :

Certifie avoir examiné Mme, M :

Atteste délivrer au licencié ce certificat de non contre-indication, à la pratique de la pêche Sportive de la carpe en compétition.

A participer au championnat de France en catégorie : VETERAN

Fait à :

le :

Cachet et signature :

Extrait du règlement médical de la Fédération Française des Pêches Sportives Consultable sur :

http://www.gncarpe.com/FFPS_Carpe/Championnats_France/download/reglement_medical_ffps_2017.pdf

Article 7 - Conformément au code de la santé publique, la première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives pour laquelle elle est sollicitée. Pour le renouvellement de la licence un nouveau certificat médical est exigé tous les trois ans.

Article 8 - La participation aux compétitions est subordonnée à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition conformément au Décret n° 2016-1387 du 12 Octobre 2016.

Article 9 - L'obtention du certificat médical est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'état. Cependant, la commission médicale Nationale de la F.F.P.S. devra établir la liste des contre-indications à la pratique des disciplines fédérales.

Elle :

1)- rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,

2)- précise que le contenu et la rigueur de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur.

3)- conseille :

- de tenir compte des pathologies dites «de croissance» et des pathologies antérieures liées à la pratique de la discipline

- de consulter le carnet de santé,

- de constituer un dossier médico-sportif.

4)- insiste sur le fait que les contre-indications à la pratique de la discipline :

- *insuffisance cardiaque et troubles du rythme cardiaque non contrôlés par un traitement médical*

- *pathologie pleuropulmonaire évolutive,*

- *épilepsie, pertes de connaissance, vertiges, troubles de l'équilibre, non contrôlés par un traitement médical*

- *toutes les toxicomanies*

ne peuvent être relatives mais absolues,

5)- préconise :

- *une mise à jour de la vaccination antitétanique.*



Fédération Française des Pêches Sportives

CARPE

Championnat de France Vétérans 2018

Du 13 au 16 juin – Lac de l'Uby à CAZAUBON-BARBOTAN (GERS)

Accueil à partir du Mardi 12 juin

Pêcheur 1

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Objet : Autorisation de : publication d'une interview filmée, d'un portrait photographique, de simples photos, ayant pour thème, les pêcheurs participants au Championnat de France de pêche de la Carpe.

Je soussigné(e), (NOM et prénom) :

Numéro de Licence FFPS :

Accorde à la FFPS-Carpe, l'autorisation de publier les vidéos et/ou photographies officielles, prises par les organisateurs ou leurs représentants désignés, lors des manifestations inscrites au calendrier officiel de la FFPS.

Ces images pourront être exploitées dans le cadre de toute campagne de promotion et de communication de la FFPS, quel que soit le type de support Média à sa disposition : Internet, magazines web, support papier, etc., qu'il soit à but commercial (*presse spécialisée*) ou distribué à titre gratuit.

J'autorise également la modification de ces documents (*vidéos ou photos*), étant entendu que toute modification (*changement de cadrage, de couleur et de densité, de découpage, d'insertion, etc.*), devra avoir l'aval du détenteur des droits avant publication (*FFPS-Carpe*).

J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation à mes droits à l'image, et consent à l'utilisation par la commission FFPS-CARPE, des supports sur lesquels j'apparais.

Fait le : à :

Nom et prénom

Signature du pêcheur :

Ecrire la mention : lu et approuvé



Fédération Française des Pêches Sportives

CARPE

Championnat de France Vétérans 2018

Du 13 au 16 juin – Lac de l'Uby à CAZAUBON-BARBOTAN (GERS)
Accueil à partir du Mardi 12 juin

Pêcheur 2

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Objet : Autorisation de : publication d'une interview filmée, d'un portrait photographique, de simples photos, ayant pour thème, les pêcheurs participants au Championnat de France de pêche de la Carpe.

Je soussigné(e), (NOM et prénom) :

Numéro de Licence FFPS :

Accorde à la FFPS-Carpe, l'autorisation de publier les vidéos et/ou photographies officielles, prises par les organisateurs ou leurs représentants désignés, lors des manifestations inscrites au calendrier officiel de la FFPS.

Ces images pourront être exploitées dans le cadre de toute campagne de promotion et de communication de la FFPS, quel que soit le type de support Média à sa disposition : Internet, magazines web, support papier, etc., qu'il soit à but commercial (*presse spécialisée*) ou distribué à titre gratuit.

J'autorise également la modification de ces documents (*vidéos ou photos*), étant entendu que toute modification (*changement de cadrage, de couleur et de densité, de découpage, d'insertion, etc.*), devra avoir l'aval du détenteur des droits avant publication (*FFPS-Carpe*).

J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation à mes droits à l'image, et consens à l'utilisation par la commission FFPS-CARPE, des supports sur lesquels j'apparais.

Fait le : à :

Nom et prénom

Signature du pêcheur :

Ecrire la mention : lu et approuvé

Championnat de France Vétérans 2018

Du 13 au 16 juin – Lac de l'Uby à CAZAUBON-BARBOTAN (GERS)

Accueil à partir du mardi 12 juin

PROGRAMME

Mardi 12 juin :

- ❖ 8H00 : Balisage et marquage des postes
- ❖ 14H00 : Rendez-vous des organisateurs, commissaires et arbitres officiels.
- ❖ 15H00 : Accueil des équipes de compétiteurs, enregistrements et contrôles.
- ❖ 19H00 : Repas d'ouverture à Cazaubon

Ne pas oublier de prendre avec vous :

- Votre carte de pêche.
- Licence individuelle et certificat médical (si vous ne les avez pas fournis lors de votre inscription)
- Carte de sécurité sociale (*en cas de « petit bobo »*)

Ces documents sont OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER AU CHAMPIONNAT

Mercredi 13 juin :

- ❖ 7H00 : Tirage au sort des postes (tirage direct)
- ❖ 8H00 : Installation des équipes
- ❖ 10H00 : début de la compétition

Jeudi 14 juin et vendredi 15 juin :

- ❖ Compétition. Peser, photographier un maximum de poissons.

Samedi 16 juin :

- ❖ 10H00 : fin de la compétition.
- ❖ 12H00 : classements, podiums, remise des trophées et photos.
- ❖ 13H00 : buffet et verre de clôture.